

## MAIRIE DE DAMOUSIES

### COMPTE RENDU DE LA 23<sup>ème</sup> REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

24 JUIN 2022

Le 24 juin 2022 à 19 heures 10, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Alain Wittemberg, Maire.

**Présents** : Alain Wittemberg ,Léandre Sculier, Claudine Denoyelle, Badih Melek, Delphine Petit, Charles Waymel, Philippe Huftier

**Excusés** : Damien Demeure. Amanda Garcia, Reinold Masure

**Excusée avec procuration** : Marie-Claude Crevits

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et indique que le conseil municipal peut délibérer.

**Secrétaire de séance** : Badih Melek

1 – Exonération des taxes : le conseil a voté l'exonération des taxes sur les nouvelles constructions, reconstructions ou additions pour deux ans.

2 – Création d'une commission STIBUS : le conseil préfère attendre d'être convoqué.

3- Tri et archivage des documents administratifs avec l'appui du centre de gestion : le conseil a voté « non » car trop cher pour la commune.

4 - Montant des subventions en 2022 pour les associations : le conseil a accordé 1200 euros, soit 400 euros par association, Gîte du lièvre, Sports et Loisirs, APE d'Obrechies.

5 – Participation demandée par la commune d'Obrechies : le conseil accorde 1403 euros pour la quote-part d'investissements récemment réalisés à l'école d'Obrechies correspondant au nombre d'élèves ( 9 ) de notre commune qui fréquente cette école.

6 – Réadhésion CAUE 2022 : NON le conseil n'a pas souhaité réadhérer tant que nous n'avons pas de résultat probant de leur efficacité à notre service.

7 – Publicité des actes administratifs : la publication des actes sera faite désormais sous forme électronique dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

8 – Location logement au-dessus de la mairie : la mission de location de l'appartement est confiée à « la petite agence du coin » de Ferrière la Grande.

La séance est levée à 21 h 10.

## **CELEBRATION DU 14 JUILLET 2022**

Afin de célébrer la journée nationale, toute la population est invitée à assister au dépôt d'une gerbe qui aura lieu au Monument aux morts le **Jeudi 14 juillet 2022 à 18 h 30** suivi d'un vin d'honneur devant l'annexe de la mairie.

## **REMERCIEMENTS**

La municipalité remercie l'association « Le gîte du lièvre » pour la bonne organisation du repas et de la soirée dansante animée qui a suivi, à l'occasion de la ducasse le 18 juin dernier.

Le lendemain, malheureusement la pluie a eu raison de la brocante.

Bravo aux quelques jeunes de notre village qui ont réalisé un dessin sur le village, un petit cadeau leur a été remis.

## **INFORMATION**

Le stationnement des voitures est interdit devant la cuisine de la salle des fêtes afin de faciliter les livraisons et l'accès aux bacs à déchets. Seule une dépose minute est possible.